

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 154 du 20 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

CIRCULAIRE N° 1357/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR

relative aux concours de recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2020.

Du 29 août 2019

CIRCULAIRE N° 1357/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR relative aux concours de recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2020.

Du 29 août 2019

N O R A R M E 1 9 5 5 3 9 6 C

Référence(s) :

- [Décret N° 2008-954 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des sous-officiers du service des essences des armées.](#)
- [Arrêté du 24 septembre 2009 relatif aux conditions d'aptitude exigées des candidats aux concours de recrutement dans les corps des ingénieurs militaires des essences et des sous-officiers du service des essences des armées.](#)
- [Arrêté du 14 juin 2016 relatif à la formation initiale des sous-officiers du service des essences des armées.](#)

Arrêté du 23 août 2019 (A) relatif au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées et fixant la liste des brevets prévus à l'article 8 du décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des sous-officiers du service des essences des armées ;

- [Instruction N° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014 relative à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 554/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 15 mars 2019 relative au concours des sous-officiers du service des essences des armées en 2019.](#)

Référence de publication :

Préambule

La présente circulaire, disponible sur les sites intradef et internet du service des essences des armées (SEA), a pour but de préciser, pour les candidats aux concours de recrutement des sous-officiers du service des essences des armées (SOSEA), les conditions de candidature et les procédures d'inscription aux concours du recrutement SOSEA 2020.

1. INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le nombre de places offertes est fixé à 24 pour les concours 2020 (19 pour le concours interne, 5 pour le concours externe).

Les épreuves des concours interne et externe sont communes.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront le 3 avril 2020 au groupement de recrutement et de sélection (GRS) du Fort-Neuf de Paris-Vincennes. En fonction du nombre de candidats, d'autres sessions seront susceptibles d'être ouvertes.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 11 mai au 15 mai 2020 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURES.

Les conditions de candidatures sont à remplir au 1^{er} janvier 2020.

2.1. Concours interne.

- Etre sous-officier ou militaire du rang ;
- Avoir 3 ans de service militaire effectif (entrée en service avant le 1^{er} janvier 2017) ;
- Etre âgé de 32 ans au plus (être né après le 1^{er} janvier 1988 inclus) ;
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (équivalent baccalauréat) ;
- Détenir une habilitation d'accès aux informations classifiées « confidentiel défense » en cours de validité ;
- Etre apte à faire campagne sans restriction ;
- Ne pas faire l'objet d'une exemption définitive de sport ;
- Ne pas présenter de contre-indication aux vaccinations légales et réglementaires figurant au calendrier vaccinal des armées ;
- Présenter le profil médical minimum suivant :

S	I	G	Y	C	O	P
3	2	3	4	3	2	1

2.2. Concours externe.

- Réunir les conditions fixées à l'article [L. 4132-1 du code de la défense](#) ;
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (équivalent baccalauréat) ;
- Etre âgé de 21 ans au moins et de 28 ans au plus (être né entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 1992 inclus) ;
- Etre apte à faire campagne sans restriction ;
- Ne pas faire l'objet d'une exemption définitive de sport ;
- Ne pas présenter de contre-indication aux vaccinations légales et réglementaires figurant au calendrier vaccinal des armées ;
- Présenter le profil médical minimum suivant :

S	I	G	Y	C	O	P
3	2	3	4	3	2	0 ou 1 (*)
(*) Le coefficient 1 est exigé des candidats déjà militaires comptant plus de six mois de services militaires effectifs. Le coefficient 0 (non évalué) porté pour les autres candidats a un caractère provisoire qui doit être transformé en coefficient 1 avant la fin de la période probatoire.						

3. DOSSIER D'INSCRIPTION.

Tous les candidats souhaitant déposer une candidature doivent :

- se faire connaître auprès de la cellule recrutement du SEA en lui adressant un mail à l'adresse suivante : dcsea.recrutement.fct@intradef.gouv.fr ;
- répondre aux conditions de candidature définies au point 2.

3.1. Concours interne.

Les candidats devront constituer, sous la responsabilité de leur direction des ressources humaines, le dossier composé des pièces suivantes :

- la fiche de candidature au concours pour le recrutement des SOSEA, en annexe I. de la présente circulaire ;
- la fiche de renseignements en annexe IV. de la présente circulaire ;
- un état signalétique et des services (ESS) ;
- un certificat médical [n° 620-4*/12](#) en cours de validité sur lequel doivent apparaître le profil médical (SIGYCOP), l'aptitude à servir et l'aptitude à la pratique du sport ;
- une demande de bulletin n° 2 du casier judiciaire dûment complétée ;
- une habilitation d'accès aux informations classifiées « confidentiel défense » accordée ou renouvelée au vu d'une enquête de sécurité dont les conclusions datent de moins d'un an ou, le cas échéant, copie du bordereau d'envoi de la demande d'habilitation ;
- une photocopie du baccalauréat ou du titre reconnu équivalent ;
- un *curriculum vitae* faisant ressortir le parcours scolaire et professionnel du candidat ;
- Une lettre de motivation manuscrite.

3.2. Concours externe.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- la fiche de candidature au concours pour le recrutement des SOSEA, en annexe II. de la présente circulaire ;
- la fiche de renseignement en annexe IV. de la présente circulaire ;
- la copie du diplôme de niveau 4 ;
- la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport du candidat ;
- un certificat médical établi par un médecin militaire d'active datant de moins d'un an, mentionnant le SIGYCOP et constatant l'aptitude du candidat ;
- une demande de bulletin n° 2 du casier judiciaire dûment complétée ;
- le numéro identifiant défense attribué au candidat par le bureau du service national de son lieu de naissance ;
- le certificat individuel de participation du candidat à la « journée défense citoyen » (JDC) ou la dispense ;
- un *curriculum vitae* faisant ressortir le parcours scolaire et universitaire ;
- une lettre manuscrite de motivation du candidat.

3.3. Transmission du dossier.

Le dossier de candidature devra être adressé avant le 9 mars 2020 par voie postale (cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières Interarmées

Bureau ressources humaines/section personnel militaire-formation mixte/cellule formation mixte

47, rue Sainte Catherine

3.4. Validation de la candidature.

La liste des candidats autorisés à concourir et convoqués aux épreuves d'admissibilité sera diffusée par note sous timbre DELPIA courant mars 2020.

4. DESCRIPTION DES ÉPREUVES.

4.1. Phase d'admissibilité.

La phase d'admissibilité consiste au passage de tests psychotechniques visant à évaluer les capacités cognitives du candidat.

Les tests sont réalisés sur poste informatique et durent environ 1 heure.

4.2. Phase d'admission.

La phase d'admission comprend les épreuves suivantes :

- un premier entretien individuel de 30 minutes ;
- un deuxième entretien individuel de 30 minutes précédé de 60 minutes de préparation ;
- des épreuves sportives.

4.2.1. Premier entretien.

Le premier entretien individuel vise à apprécier, pour chaque candidat, sa personnalité, son parcours, son équilibre émotionnel, ses motivations et éventuellement son niveau de qualification dans un domaine de spécialité particulier.

Le curriculum vitae et le lettre de motivation seront mis à la disposition des membres du jury par le bureau concours.

4.2.2. Deuxième entretien.

Le deuxième entretien individuel vise à mettre en valeur les aptitudes du candidat au regard de ses connaissances générales, ses facultés d'expression et de raisonnement, et sa vivacité d'esprit.

Le candidat tire au hasard deux sujets se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est utile à la compréhension du monde contemporain. Il traite au choix l'un d'entre eux et bénéficie d'un temps de préparation de 60 minutes pendant lesquelles il rédige une introduction et le plan détaillé de son intervention. L'entretien débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit sous la forme d'un dialogue de 20 minutes avec le jury. A la fin de l'entretien, le candidat remet au jury la copie rédigée au cours de la préparation.

4.2.3. Épreuves sportives.

- Natation 50 mètres ;
- Épreuves de tractions et abdominaux ;
- Course de demi-fond de 3 000 mètres.

Les modalités d'exécution ainsi que les barèmes de cotation des épreuves sportives sont définis dans l'arrêté de 4^e référence (n.i. BO ; JO n° 205 du 4 septembre 2019, texte n°3).

5. INTERLOCUTEURS.

L'organisation du concours, la vérification des dossiers et la convocation des candidats sont à la charge de la DELPIA/bureau ressources humaines/section personnel militaire-formation mixte/cellule formation mixte.

Point de contact :

- dcsea.recrutement.fct@intradef.gouv.fr ;
- 863 421 34 08 ou 03 83 19 34 08 ;
- 863 421 35 42 ou 03 83 19 35 42 ;
- 863 421 63 75 ou 03 83 19 63 75.

6. ABROGATION - PUBLICATION.

[La circulaire n° 554/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 15 mars 2019](#) relative au concours des sous-officiers du service des essences des armées en 2019 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de 1^{re} classe,
sous-directeur ressources humaines,
direction centrale du service des essences des armées,*

Luc MARGOTIN.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 205 du 4 septembre 2019, texte n°3.

ANNEXES

ANNEXE I.
FICHE DE CANDIDATURE AU CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

[Annexe I](#)

ANNEXE II.
FICHE DE CANDIDATURE AU CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

[annexe II](#)

ANNEXE III.
FICHE D'INDICATIONS POUR REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE.

FICHE D'INDICATIONS POUR REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE.

En tenant compte des indications ci-dessous, remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature.

☐ Rayer la mention inutile.

☐ Écrire en lettres capitales d'imprimerie ; transcription conforme à l'état civil ; laisser un espace si le nom comporte une particule ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.

☐ Dans l'ordre de l'état civil.

☐ Cocher la case adéquate.

☐ Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.

☐ Diplômes de plus haut niveau.

NE PAS OUBLIER DE SIGNER LA FICHE DE CANDIDATURE.

AVERTISSEMENT :

Les réponses ont un caractère obligatoire.

La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.

Les informations sont destinées à être traitées sous forme automatisée.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (journal officiel du 7 janvier 1978 et rectificatif au J.O du 25 janvier 1978) relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification pourra être exercé en adressant, par écrit, une demande à la Direction centrale du service des essences des armées.

**ANNEXE IV.
FICHE DE RENSEIGNEMENTS.**

[annexe IV](#)